

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Paulette DUPRAZ OIHENART
Mmes Anne JAGGI - Catherine LEHMANN
MM. Albin DELAVY - Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. Raoul Florez, adjoint, ouvre la séance à 20 h. en sa qualité de président remplaçant et informe selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 novembre 2012 fixant la date au 3 mars 2013 de l'élection complémentaire d'un maire de la commune dont le délai pour le dépôt des listes de candidatures au service des votations et élections a été fixé le 3 décembre 2012 à 12 h. que seule sa liste a été déposée. Son élection sera donc tacite. Le délai de recours à la chambre administrative de la Cour de Justice est de 6 jours et il court dès le lendemain de la publication de l'arrêté. Il démissionnera en tant qu'adjoint lorsque toutes les formalités seront réglées. Une élection complémentaire d'un adjoint sera organisée prochainement par le service des votations et élections.

M. le président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012.
- 2.- Aménagement de la fontaine.
- 3.- Sécurisation dans le village et modération de trafic.
- 4.- Derniers préparatifs des fêtes de Noël.
- 5.- Communications de l'exécutif.
- 6.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2.- Aménagement de la fontaine

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix, se prononce pour la création d'un escalier en pierre - gris foncé « Bleu de Belgique ».

3.- Sécurisation dans le village et modération de trafic.

M. le président donne connaissance des points suivants :

- La pose de pépite (gravier blanc-beige) par l'entreprise Signal sur le passage piéton chemin des Chavannes qui est terminée.
- Le marquage cadastral angle chemin du Bois-de-By - Route de Rougemont (près des poubelles) qui a été effectué.
- La réception des travaux le 12 décembre 2012 à 11 h. (carrefour route de Soral-route des Lolliets) avec le service des routes, le service de la maintenance des routes cantonales, Trafitec Ingénieurs Conseils S.A., Casabat S.A. et la commune représentée par MM. Jean-Claude Egger et Raoul Florez.

M. Albin Delavy fait remarquer que la pierre située à l'entrée du village (route de Soral) a été détruite et demande de prévoir une marque lumineuse plus voyante car cet endroit est

dangereux. Ce dégât a déjà été signalé mi-novembre au service des routes. Nous attendons de leurs nouvelles.

Après discussions, M. Andreas Fabjan demande que la commission des routes et des emplacements communaux se réunisse. La date est fixée le 7 janvier 2013 à 20 h. à la mairie.

M. Albin Delavy enchaîne sur un autre sujet qui n'est pas à l'ordre du jour et demande les raisons pour lesquelles les ventes d'appartements sur plans du projet de construction, route du Creux de Boisset, 20, se poursuivent dans les médias. M. le président lui confirme que l'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information à la suite des 6 réserves formulées dans le préavis favorable de la commune délivré le 31 mai 2012. Nous sommes sans nouvelle à ce jour.

Malgré le fait que M. le président rappelle que le projet de construction d'immeubles d'habitation avec parking souterrain, route du Creux-de-Boisset, 20, 20 A à D n'est pas à l'ordre du jour et que ce point sera discuté lors d'une prochaine séance, M. Andreas Fabjan soulève plusieurs points sur :

- le local à réserver pour la commune pour une activité commerciale ;
- le transfert des droits sur les LUP (logements d'utilité publique) que la commune a refusé pour un montant d'environ de CHF 450.000.-- qui mériterait une réflexion. La décision aurait dû être discutée avec la commission des bâtiments et prise par le Conseil municipal ;
- Les promoteurs devraient être contactés pour discuter de tous les problèmes et éviter des recours par la suite.

M. André Thévenoz, en tant que président de la commission des bâtiments se dit démotivé par le fait qu'il n'a pas été convoqué à la réunion sur le projet de construction des logements de M. Claude Battiaz à la route du Creux-de-Boisset, No 8. M. le président lui fait remarquer qu'il n'a pas été convoqué et qu'il n'a pas participé à cette séance à laquelle seul M. le Maire a représenté la commune avec la présence de notre conseiller, M. Georges Gainon. M. Thévenoz demande à participer aux prochaines séances.

M. le président insiste et persiste à dire que M. Jean-Claude Egger, ancien maire, a toujours été transparent dans toutes les communications importantes. M. Albin Delavy insiste toutefois sur le fait que l'exécutif devrait communiquer ses décisions au Conseil municipal avant de les prendre définitivement.

M. le président rappelle avec autorité que l'exécutif a des prérogatives conformément à la loi sur l'administration des communes et de ce fait peut décider selon les cas prévus sans passer nécessairement par l'avis du Conseil municipal.

M. Andreas Fabjan fait une remarque en disant que ce n'est pas le rôle de notre mandataire à prendre des décisions politiques. Une fois encore, M. le président réplique d'une manière ferme que ce n'est pas notre conseiller (allusion au LUP) qui décide, mais que ce dernier nous donne uniquement des conseils en précisant que cette personne est également conseillère de plusieurs communes et a une très longue expérience dans le métier à un niveau élevé.

Après discussions nourries, la commission des bâtiments demande de se réunir le 14 janvier 2012 à la mairie.

4.- Derniers préparatifs des fêtes de Noël

Les derniers préparatifs des fêtes de Noël sont discutés. M. le président de la commission des loisirs confirme que tout est sous contrôle. Le bénéfice de la soirée est proposé d'être versé soit en faveur de l'association « Voix Libres », soit en faveur de l'association des « Enfants de la rue ». Mme Maria Claret est chargée de désigner l'association.

5.- Communications de l'exécutif

Sortie de ski

La sortie de ski prévue le 26 janvier 2013 est reportée au 23 février 2013. Mme Catherine Lehmann, co-responsable, est chargée de remettre au secrétaire toutes les informations utiles pour l'envoi du tout-ménage d'ici fin décembre prochain.

Electricité : salle communale – taverne – école

M. André Thévenoz présente plusieurs devis de l'entreprise d'électricité Steigmeier pour diverses modifications et améliorations de l'éclairage dans le bâtiment de la mairie comprenant les WC, le couloir devant les appartements des locataires, la salle communale et la taverne.

Il présente également un devis concernant l'amélioration de l'éclairage des halls du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage avec des détecteurs. M. André Thévenoz est chargé de demander une offre à une autre entreprise vu les montants importants devisés.

Ce dernier demandera également un devis à deux entreprises dont celle de Steigmeier pour une alarme évacuation souhaitée par le directeur de l'établissement scolaire de Lully-Laconnex-Soral.

Mme Magali Barthassat profite de l'occasion pour signaler des problèmes de courants d'air avec les portes coulissantes de la salle de rythmique. M. André Thévenoz est chargé de régler ce problème.

Bienvenue aux nouveaux habitants installés depuis 2010 et nouveaux citoyens nés 1994

Une discussion s'ouvre sur l'organisation de la bienvenue des nouveaux habitants installés depuis 2010 et des nouveaux citoyens nés en 1994. Un apéritif amélioré est fixé le 20 février 2013 à 18h.30. Tous les habitants manifestant de l'intérêt pour cette rencontre seront les bienvenus et les présidents/es des associations ou sociétés villageoise seront invités personnellement pour présenter leurs activités.

Mme Maria Claret, aidée de M. André Thévenoz, sont chargés de l'organisation.

Cap Emploi – insertion professionnelle pour jeunes

Mme Maria Claret donne des explications sur les activités de Cap Emploi et remet aux membres de la commission des services sociaux et de la santé le rapport d'activité 2012 de cette association. Une simulation de pérennisation du dispositif est donnée. Pour Soral, le financement pour une année de fonctionnement s'élèverait à environ CHF 3.500.--.

Mme Maria Claret propose d'inviter une responsable qui présentera les activités de Cap Emploi et demande d'agender la rencontre le 21 janvier 2013 à 19h.30 avant la séance du Conseil municipal.

Brasserie du Père Jakob

M. le président donne lecture complète de la lettre de la Brasserie du Père Jakob du 30 novembre 2012 qui se dit surprise par la démarche de M. Didier Jaccard sous forme écrite et officielle sans recherche de prise de contact préalable et sans avoir été « apostrophé » à ce sujet. La brasserie entretient d'excellentes relations avec son voisinage direct et est disponible pour toutes discussions. Les heures d'ouverture sont scrupuleusement respectées - pas de diffusion de musique - pas de place assise ou table mise à disposition - pose de caisses devant les entrées des voisins qui le désirent ainsi que sur les deux cotés de la chaussée - contrôle des environs durant et en fin de dégustation en cas de grosse affluence ou de clientèle plus jeune - visites des travailleurs sociaux hors mur de Bus Unité Préventions Parcs - TSHM Région Rhône Aire-La Champagne.

La brasserie explique en détail son organisation et toutes les mesures prises pour son bon fonctionnement et respecte tous les aspects légaux. Elle recherche une solution à Soral pour début 2014. Un projet pour une nouvelle brasserie est en cours et un projet de malterie avec des agriculteurs de Soral est bien avancé avec pour objectif de brasser exclusivement avec des céréales du village.

6.- DIVERS

Patrouilleuses scolaires

Mme Maria Claret demande si les membres du Conseil ont des remarques à faire sur les activités des patrouilleuses scolaires. M. André Thévenoz constate que cela ne sert pas à « grand-chose ». Mme Anne Jaggi trouve pas utile leur présence aux quatre stops. Certains conseillers estiment au contraire que la présence des patrouilleuses oblige les conducteurs à faire attention.

Les patrouilleuses scolaires, ainsi que l'association des parents d'élèves, ont été invitées à faire le point de la situation avec l'exécutif le 5 décembre 2012 à la mairie.

Gravières

Mme Paulette Dupraz-Oihenart signale le dépôt de sacs poubelle dans les gravières entre Soral et Laconnex. Le secrétaire est chargé de contacter le secrétaire de Laconnex pour en discuter.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22h.15 par M. le président.

